

André DELAHAYE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE MARS 1973

UNION DES RÉPUBLICAINS DE PROGRÈS

En 1968, je vous promettais de défendre nos libertés, et de promouvoir le progrès économique et social.

J'ai tenu parole : grâce à l'action de G. POMPIDOU que j'ai soutenu loyalement au Parlement :

- nos libertés ont été protégées,
- la France, grande puissance agricole s'est hissée au premier rang des grandes puissances industrielles.

Cette expansion a profité à tous :

- qu'il s'agisse du minimum vieillesse, du salaire minimum doublés en 4 ans;
- qu'il s'agisse de l'aide sociale consentie en faveur des agriculteurs, de la formation permanente, de la mensualisation, de l'intéressement, de l'actionnariat ouvrier, des droits de la femme, de l'aide aux familles, aux orphelins, aux handicapés.
- qu'il s'agisse du rapprochement des impôts, de la protection sociale, du régime des retraites des commerçants et artisans de ceux des salariés;
- qu'il s'agisse de la construction des autoroutes.

Qui pourrait nier qu'un effort gigantesque n'ait été fait ?

J'ai tenu parole hier.
Je la tiendrai encore demain.

Je vous promets dans les cinq ans qui viennent une France encore plus prospère.

- L'adaptation des offres aux demandes d'emploi par la formation professionnelle.
- L'augmentation du niveau de vie de 25 %.
- Le logement ou le relogement de 10 millions de Français.
- L'achèvement des adductions d'eau, des assainissements.
- La construction de 4 000 km d'autoroutes.

- Le doublement du nombre des abonnés au téléphone.
- La retraite au taux plein à 60 ans.
- Le doublement du minimum vieillesse et l'abrogation de la référence à l'obligation alimentaire.
- La garantie des prix agricoles assurant une juste rémunération du travail.
- La progression parallèle du traitement des fonctionnaires et des salariés du secteur privé. La suppression des abattements de zone.
- La gratuité des frais de scolarité obligatoire.
- L'accueil de tous les enfants en classe maternelle à partir de 2 ans.
- Le renforcement des pouvoirs et des moyens des communes et des départements.
- La prise en charge par l'État des frais de fonctionnement de tous les C.E.S. et C.E.G.
- L'abaissement à 19 ans de la majorité civile et politique (droit de vote).
- La généralisation de l'intéressement, de l'actionnariat ouvrier et de la mensualisation.
- L'organisation de la participation du personnel aux responsabilités.
- La suppression progressive du travail à la chaîne.
- La défense et la promotion de l'exploitation familiale agricole, de l'artisanat et du commerce indépendant, des petites et moyennes entreprises.
- La généralisation du mi-temps pour les mères de famille.
- L'adaptation des textes pour la régulation des naissances.
- L'amélioration des aides aux handicapés.
- Le lancement d'un programme prioritaire de construction pour les jeunes ménages.
- La poursuite de l'orientation vers la construction de maisons individuelles et l'accession à la propriété.

Seule la Majorité de G. POMPIDOU peut vous garantir l'exécution loyale de ce programme.

Dès le premier tour

vous voterez en 1973 comme en 1968 contre la dictature, pour le progrès, dans l'union et le calme pour :

André DELAHAYE

Docteur-Vétérinaire
Chargé de Cours
à la Faculté des Sciences
de Caen

Député Sortant

seul candidat investi par la majorité
de G. POMPIDOU

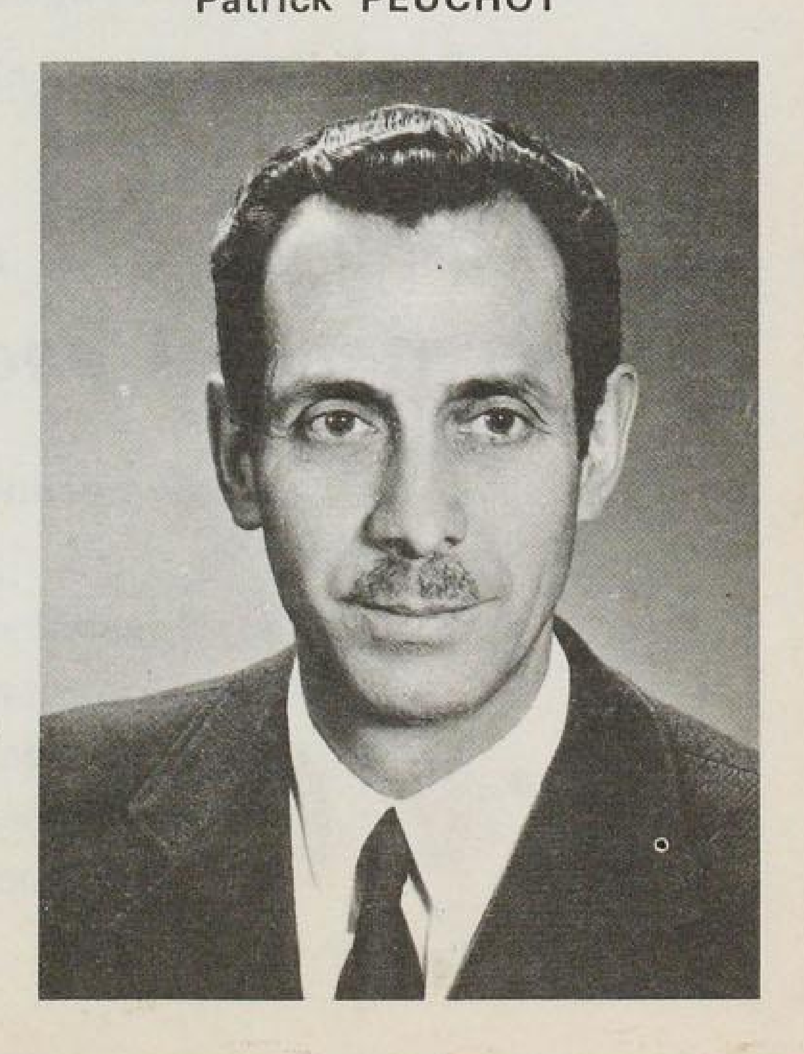
et pour :

Patrick PEUCHOT

Cadre dans l'Industrie
Maire-adjoint de La Saussaye
Membre du S.I.V.O.M.
d'Amfreville-la-Campagne
Père de six enfants

Candidat Suppléant

Patrick PEUCHOT



SOFIAC-ALLAIN - ELBEUF